Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20261029-2026_10_DEL_150-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	50
Présents	35
Votants	41

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 30/10/2026.

L'an 2026, le 29 octobre à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 23 octobre 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Loïc COMMEUREUC, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Sandrine GUERCHE, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Luc JEANNEAU, Stéphane NOURRY, Sébastien LAVOLLÉE, Joël LE BESCO, Loïc LEBRET, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Marie-Noële LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Isabelle MOREL, Johan MORIN, Hervé ROUAULT, Christian TOCZE.

Remplacements : Eric JOUBERT par Stéphane NOURRY.

Pouvoir(s) : Christelle BROSSELLIER pouvoir à David BUISSET, Anthony FEVRIER pouvoir à Sandrine GUERCHE, Olivier IBARRA pouvoir à Sébastien DELABROISE, Jean-Yves JULLIEN pouvoir à Marie-Thérèse CAKAIN, Benoît SOHIER pouvoir à George DUMAS, Benoit VIART pouvoir à Johan MORIN.

Absent(s) excusé(s) : Christophe BAOT, Christelle BROSSELLIER, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Anthony FEVRIER, Olivier IBARRA, Pierre JÉHANNIN, Jean-Yves JULLIEN, Jean-Luc LEGRAND, Annabelle QUENTEL, Benoît SOHIER, Benoit VIART.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Vincent DAUNAY, Josiane JACOB, Evelyne SIMON-GLORY.

Secrétaire de séance : Vincent MELCION

N° 2026-10-DELA-150 : Assainissement non collectif : Rapport Prix et Qualité du Service 2025 (RPQS)

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20261029-2026_10_DEL_150-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu l'arrêté du 2 mai 2007 sur le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement ;

2. Description du projet :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, à l'article L2224-5, que le Président de la collectivité présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le rapport joint en annexe présente la nature du service rendu par la Communauté de Communes Bretagne romantique à travers des indicateurs nationaux, mettant en avant sa qualité et sa performance.

SYNTHESE RPQS 2025

- Le service est géré en régie
- Territoire desservi : les 25 communes de la CCBR
- Nombre d'habitants desservis : 16 237 soit 44 % de la population
- Montant du contrôle annualisé : 16 €
- Montant d'un contrôle de conception : 95,6 €
- Montant d'un contrôle de réalisation : 119,4 €
- Montant d'un diagnostic vente : 178,7 €
- Taux de conformité officiel : 83,66 % (+0,87%)
- Taux de conformité réel : 60,87 % (+ 1,18%)
- Nombre de contrôles de bon fonctionnement effectués : 724 (+4%)
- Nombre de contrôles de diagnostic vente effectués : 228 (74%)
- Nombre de contrôles de conception effectués : 161 (-34%)
- Nombre de contrôles de réalisation effectués : 247 (+15%)
- Montant des recettes : 288 612,76 €

Avis du bureau du 1er octobre 2026 : FAVORABLE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport de l'année 2025 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le secrétaire de séance
Monsieur Vincent MELCION
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé